



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

02 décembre 2024

N°27/2024

Le 02 décembre 2024, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 27 novembre 2024.

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Cyrielle GOUNY, Martine GUICHARDET, Patrick RAIMOND, Joseph BRANCATO et Christophe RIOCREUX

Absents excusés : Christophe ROME, Julien VEY

NBRE DE CONSEILLERS en exercice : 09
présents : 07
votants : 07

Date convocation : 27 novembre 2024

Secrétaire de séance : Patrick RAIMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20241202-DEL272024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024
Publication : 05/12/2024

OBJET : Approbation de la convention « aménagement de la traversée d'agglomération sur la RD108 » avec le Département de la Loire

Suite aux travaux d'aménagements destinés à améliorer la sécurité des entrées d'agglomération sur la RD108 (domaine public du département) réalisés par la commune :

- Création de la porte d'agglomération au Nord : installation d'une écluse double PR 31+540, par la mise en place d'un ilot avec des bordures de type l2 sur 5 ml avec un passage de 1m pour les cyclistes la mise en place d'accotements piétons le long de l'aménagement séparés de la chaussée par des barrières bois, la signalisation de police, verticale et horizontale (passages piétons, dents de requins,...)
- Création de la porte d'agglomération au Sud : avec l'installation d'une écluse double PR 30+530, par la mise en place d'un ilot avec des bordures de type l2 sur 5 ml avec un passage de 1m pour les cyclistes la signalisation de police, verticale et horizontale (passages piétons, dents de requins,...).

Une convention doit être signée entre la commune et le Département de la Loire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

A UNIAS
Certifié exécutoire
Le 03 décembre 2024

Le Maire,
Yves DUPORT



Le secrétaire de séance
Patrick RAIMOND